

## **CARACTÉRISTIQUES ET RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

La société civile est un thème à la mode. Mais il n'est pas sûr que tous ceux qui en parlent la définissent de la même manière. A travers ce communiqué, le SeFaFi voudrait donner des éléments qui aident à la compréhension de la société civile, et favorisent la diversité et la spécificité de son action.

### *Ce qu'est la société civile*

- Elle n'est ni un agglomérat de citoyens isolés, ni un ensemble structuré parlant d'une même voix. Elle est l'ensemble des individus ou des citoyens regroupés dans des associations ciblées, qui défendent la légitimité des intérêts particuliers : économiques, sociaux, culturels, sportifs, religieux, etc. Ces intérêts particuliers peuvent être en conflit à l'intérieur d'une même sphère d'activité (producteurs et consommateurs, propriétaires et locataires, employeurs et employés) ou entre différentes sphères d'activité (production locale et importation).
- Elle n'a pas d'objectifs ou d'ambitions politiques, et ne se préoccupe ni de la compétition politique ni de l'exercice du pouvoir. Car le pouvoir politique revient à la société politique, habilitée à arbitrer entre les intérêts particuliers et à promouvoir l'intérêt général du pays (le « bien commun » - qui n'est pas la somme des intérêts particuliers).
- La société civile donne sa légitimité à la société politique, qui exerce son pouvoir par le biais de l'Etat. Elle se doit d'alerter les politiques sur les problèmes particuliers des citoyens et des groupements, et veiller à ce que l'Etat ne déborde pas les limites de sa compétence.

### *Définitions de la société civile*

1/ « Selon Hegel, ensemble, à distinguer de l'Etat, des individus en tant qu'ils sont unis par des liens juridiques et économiques, dans des rapports de dépendance réciproque. Moderne : la société dans son fonctionnement concret, le corps social, par opposition à la classe politique » (Larousse 2004).

2/ « Individus, familles, groupements divers, tous ceux qui constituent la *communauté civile*, ont conscience de leur impuissance à réaliser seuls une vie pleinement humaine et perçoivent la nécessité d'une communauté plus vaste à l'intérieur de laquelle tous conjuguent quotidiennement leurs forces en vue d'une réalisation toujours plus parfaite du bien commun. C'est pourquoi ils forment une *communauté politique* selon des types institutionnels variés. Celle-ci existe donc pour le bien commun ; elle trouve en lui sa pleine justification et sa signification, et c'est de lui qu'elle tire l'origine de son droit propre »

(Concile Vatican II, *Gaudium et Spes*, n° 74)

### *Les responsabilités de la société civile*

- A travers la diversité de ses individus et de ses groupements, la société civile évalue le fonctionnement des institutions, en fonction des besoins et des attentes de chaque personne et de chaque groupe, et veille à ce que ces institutions préservent leur développement et, au-delà, favorisent le développement de l'ensemble du corps social.

- Elle attire l'attention du politique sur les problèmes spécifiques du moment :

- unité nationale (unité dans la diversité reconnue),
- conditions de vie (situations de pauvreté, leur évolution),
- répartition des richesses produites (inégalités sociales, sectorielles et régionales),
- sauvegarde des valeurs culturelles et religieuses (actuelles et opérationnelles),
- respect des droits de l'homme (condition de la femme et de l'enfant), etc.

- De manière habituelle, elle doit se préoccuper du bon fonctionnement de la société :

- transparence des élections,
  - utilisation de l'argent public,
  - indépendance de la justice,
  - participation civique : décentralisation, autonomie, etc.
- Enfin, il lui revient de dynamiser les instruments de la régulation sociale :
- syndicats ouvriers et patronaux dans le cadre du tripartisme, selon le Code du travail,
  - ordres professionnels (médecins, avocats, experts comptables, journalistes, etc.)
  - vie associative et actions humanitaires.

## *La responsabilité de la société politique*

- On ne le répétera jamais assez, la société politique *n'est pas la source de son pouvoir*. Elle tient ce pouvoir de la société civile. Un mandat politique, quelle que soit sa durée, doit avoir un terme clair, qu'il faut respecter.
- Elle doit *être au service de la société civile*, en agissant pour la promotion et la réalisation du bien commun. Cela implique un devoir de résultat par rapport à un programme et à des plans d'action connus de tous.
- Les *auxiliaires du pouvoir* (fonction publique, administrations, forces armées, justice) doivent se cantonner dans la neutralité politique par rapport au pouvoir qu'ils servent.

## *Mode d'expression de la société civile*

- *Les groupes de pression*, par le biais de l'interpellation et des propositions. Pour se faire entendre, la société civile doit savoir parler le langage qu'il faut, mais aussi avoir un interlocuteur qui veuille et sache écouter. Tant que les citoyens auront peur du *Fanjakana*, les rapports entre société civile et société politique seront faussés, ou bloqués. Et tant que les politiques feront preuve de surdité et de cécité, d'indifférence et d'autisme, manifestations et violence seront les seuls moyens qui resteront à la société civile pour s'exprimer.
- *Les médias*. Leur rôle au sein de la société civile est capital. Il implique un professionnalisme rigoureux de leur part, et une véritable indépendance par rapport à l'argent, aux idéologies, aux pressions de toutes sortes (ce qui n'exclut pas un projet éditorial clair, ou un choix politique assumé). On remarquera toutefois qu'une bonne partie des médias manquent aussi bien de professionnalisme que d'indépendance, en quoi ils en respectent ni le lecteur, ni l'auditeur ni le spectateur, c'est-à-dire l'ensemble de la société civile.
- *L'éducation*. Elle devrait être l'arme majeure de la société civile. Mais force est de constater une carence quasi-générale, à tous les niveaux. Faut-il encore rappeler le silence assourdissant des intellectuels face aux problèmes, aux défis et aux souffrances de la société ? Faut-il rappeler encore qu'il ne saurait y avoir de véritable éducation civique sans le civisme des parents et des enseignants ? d'éducation à la liberté sans une vraie liberté des parents et des enseignants ? d'apprentissage du bien commun sans les exemples concrets venant des parents et des enseignants ? Les uns et les autres sont les piliers d'une société civile forte et active, dans laquelle les jeunes générations prendront leur place...

## *Les Églises dans la société civile*

« Avec les Églises, il n'y a ni corruption ni lutte d'influence, a déclaré le chef de l'Etat à Antsiranana, hier, en marge de quelques cérémonies officielles, dont l'inhumation de l'archevêque Jean Wolf ». Cette citation de *L'Express* du 9 septembre 2005, page 8, démontre à l'évidence que dans la société civile à Madagascar, les Églises tiennent une place particulière. Il n'est pas inutile d'y

revenir, même si *l'Observatoire de la Vie Publique* a déjà abordé cette question délicate et complexe dans l'un de ses précédents communiqués<sup>1</sup>.

Il importe d'abord de rappeler avec netteté que les Églises et les autres institutions culturelles sont partie intégrante de la société civile, au même titre que toute autre composante.

Il n'y a rien de scandaleux à ce qu'un État favorise l'une ou l'autre des composantes du corps social, soit parce qu'elle souffre d'un retard manifeste par rapport à d'autres (ainsi des agriculteurs chez nous), soit parce qu'elle a été victime de cataclysmes (sécheresse, cyclones, tremblements de terre), soit parce qu'elle est en proie au chômage massif (ouvriers des zones franches), que ses revenus sont insuffisants (les fonctionnaires), etc.

Privilégier les Églises doit donc se faire pour des raisons objectives et claires, afin que soit écarté tout autre motif (électoratisme, sectarisme, ou autres). La récente déclaration du Président de la République a l'avantage de donner une raison officielle du traitement préférentiel accordé aux seules quatre Églises membres du « Conseil des Églises Chrétiennes à Madagascar ». Reste à prouver que cette assertion est vraie. N'y aurait-il ni corruption ni lutte d'influence dans ces Églises ? Les médias, il est vrai, sont discrets sur le sujet : est-ce par ignorance ou par déférence ? En toute hypothèse, aucune Église n'est à l'abri de la corruption ou de la lutte d'influence. Elles se proposent certes de servir Dieu, mais leurs ministres sont des hommes...

*En conclusion, deux questions à étudier*

Dans ces conditions, ne faudrait-il pas admettre que, aussi bien dans la société civile que dans la société politique, les interlocuteurs crédibles et représentatifs sont encore trop rares ?

Et ne serait-il pas souhaitable que les différents éléments de la société civile s'affirment, avec plus de conviction, dans leurs créneaux respectifs : par exemple, que les syndicats ou les associations de consommateurs se préoccupent davantage des intérêts de leurs corporations, plutôt que des intérêts de leurs membres ?

Enfin, certains éléments ou groupements de la société civile ne devraient-ils pas chercher à promouvoir les exclus de la société, et se faire l'écho de tous ceux qui n'ont pas la possibilité de se faire entendre ?

Antananarivo, le 14 octobre 2005

---

<sup>1</sup> « La laïcité », communiqué du 30 décembre 2004, dans : SeFaFi, *Une démocratie bien gérée, décentralisée et laïque, à quelles conditions ?* (Recueil 2004, pages 40 à 51)